



Nombre de membres :
En exercice : 23
Présents : 16
Votants : 22
Quorum : 12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : le 12 septembre 2025

Date d'affichage : le 12 septembre 2025

Le dix-huit septembre deux mille vingt-cinq, sur convocation en date du douze septembre juin, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de La Chapelle-Launay se sont réunis dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Michel GUILLARD, Maire.

Présents : GUILLARD Michel, LEROUX Soizic, LECOMTE Daniel, FLAURAUD Nathalie, DAUFOUY Stéphane, RABINAND Julie, CERCLE Yannick, HUOU Jean-Paul, MARTIN Eve-Lise, AMORIM Agnès, LAFAYE Guillaume, PICAULT Edern, LEMERCIER Emmanuel, LANUZEL Etienne, MAURE Sophie, BLAY Daphnée

Pouvoirs : ARDOUIN Christelle donne pouvoir à PICAULT Edern,
CHAMPENOIS Céline donne pouvoir à LECOMTE Daniel
ROUSSEL Michaël donne pouvoir à LEROUX Soizic,
BONHOMME Jean-Claude donne pouvoir à FLAURAUD Nathalie,
ONASCH Thibaut donne pourvoir à RABINAND Julie
GUILLOT Marc donne pouvoir à GUILLARD Michel

Absents : MASSON Adeline

Julie RABINAND est désignée secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T.

OBJET : 2025/36 – ENEDIS – redevance d'occupation du domaine public

Conformément aux articles L2333-84 et R2333-105 et R2333-109 du Code général des collectivités territoriales, ENEDIS est tenu de s'acquitter auprès de la commune d'une redevance due au titre de l'occupation du domaine public pour les ouvrages de distribution et de transport d'électricité.

Pour 2025, cette redevance représente 620€.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le montant de cette redevance pour 2025 et autorise M. le Maire à prendre toutes les mesures pour recouvrer cette somme.

Fait et affiché à La Chapelle-Launay,

Le 23 septembre 2025

La Secrétaire de séance,
Julie RABINAND

Le Maire,
Michel GUILLARD

